



**Délibération DEL2022-118**

**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : mercredi 07 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le mardi treize décembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, DUPONT Joël.

**Pouvoirs** : LEJOLLY Annie (pouvoir à MAUGER Sylvie), TRAVERT Dominique (pouvoir VASSELIN Denise).

**Absents** : LELUBEZ Marlène, Guillaume LELANDAIS

**Secrétaire de séance** : GALLUET Bruno

---

**Objet : TRAVAUX VOIRIE 2023 – APPROBATION DU PROGRAMME**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de voirie proposés par la Commission Travaux du 28 novembre dernier, au titre du programme 2023 :

1/ Tranche ferme :

- Chemin de Gréville
- RD 900 – trottoir entre la piscine et la route d'Auréville
- RD 900 – reprise du revêtement du trottoir en enrobé
- Chemin des Prés
- Parking salle Jean Launay
- Route de la Malbrèche (section 1)

2/ Tranche optionnelle 1 : Route de la Malbrèche (section 2)

3/ Tranche optionnelle 2 : Route de la Malbrèche (section 3)

Ces tranches seront retenues ou non en fonction du résultat de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le programme de voirie ci-dessus pour l'année 2023,
- autorise le Maire à procéder à la mise en concurrence des entreprises, dans le cadre de la procédure adaptée,
- retient l'Agence Technique Départementale des Marais, basée à La Haye, en qualité de maître d'œuvre, au taux de rémunération de 6 % du montant des travaux estimés HT, pour une prestation incluant l'étude, l'assistance aux contrats de travaux, et la direction de l'exécution des travaux.
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, de l'Agglomération du Cotentin par le biais du fonds de concours communautaire et du Conseil Départemental, dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces décisions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS